

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

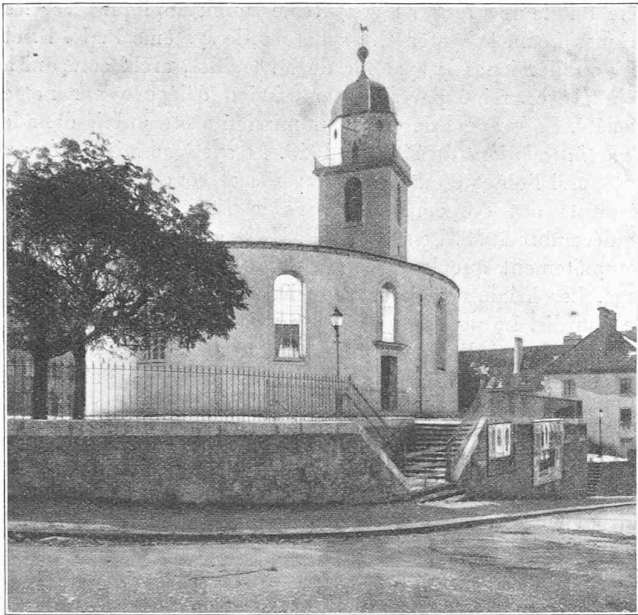
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

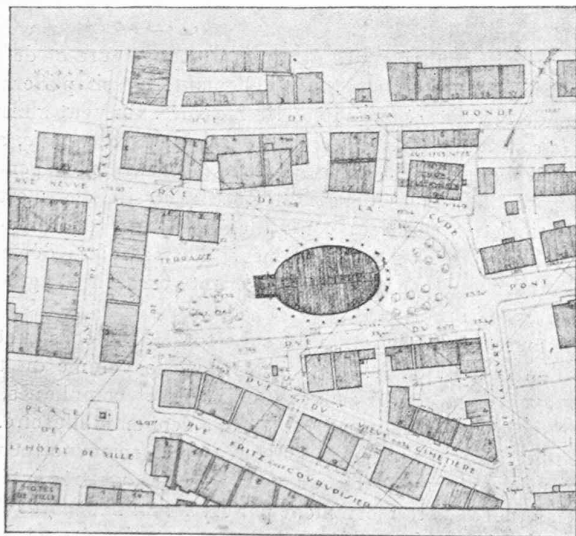
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION
DU TEMPLE NATIONAL, A LA CHAUX-DE-FONDS



Vue de l'ancien Temple, après l'incendie.



Plan de situation du projet « Calvin ».

adoptée pour toute une colonie était un grand facteur d'économie.

Chez nous, l'Union suisse pour l'amélioration du logement qui a groupé toutes les sociétés formées dans divers cantons pour la colonisation à la campagne travaille à répandre des idées depuis longtemps appliquées dans d'autres pays. Elle cherche à généraliser quelques types de petites maisons très simples dont presque tous les détails se prêteraient à l'exécution en série. Ces types ont été établis par de bons architectes de la Suisse allemande. Rien ne nous empêche d'en créer aussi ou de modifier ceux qui existent pour les adapter à notre région.

N'oublions pas que la solution économique n'exclut pas la solution esthétique du problème. Ces deux solutions sont même si intimement liées qu'elles n'en font qu'une pour

l'architecte. Les esthètes mal renseignés s'insurgeront, au premier abord, contre cette tendance à l'uniformité. Mais *uniformité* ne veut pas dire *monotonie*. C'est le plan d'ensemble de la colonie, c'est l'heureux groupement des petites habitations, la répartition rythmique et harmonieuse des masses et des espaces, le jeu des murs et des toits dans la verdure, le tracé des avenues, fait pour ménager de jolies perspectives qui nous sauveront de la monotonie. Et ne restera-t-il pas dans le choix des matériaux, des enduits, de la couleur ou de la forme de tant de menus détails particuliers à chaque maison, un champ pour la personnalité ? La nécessité ramènera peut-être au style qui est uniforme dans son ensemble, varié à l'infini dans ses détails !

Permettez-moi, pour finir, de dire encore un mot des *lois et règlements sur la police des constructions*. Ils peuvent, dans bien des cas, être une entrave pour celui qui recherche la plus stricte économie en construction. Je ne nie pas l'influence salutaire de ces règlements, surtout en matière d'hygiène, de précautions contre l'incendie, de sécurité constructive. Mais une sage économie ne va pas à l'encontre de l'intérêt de celui qui la pratique. Un fait est certain, dont nous ne pouvons faire un grief à nos édiles : c'est que la plupart de nos règlements municipaux ont été établis en ayant en vue l'agglomération urbaine telle qu'elle s'est développée jusqu'à maintenant. Il convient de distinguer nettement le logement *urbain* proprement dit du logement *semi-urbain* tel qu'on veut le réaliser dans les colonies. Au point de vue de l'hygiène, du risque d'incendie, des nécessités constructives, la petite maison de la colonie disposée pour être le plus largement aérée et ensoleillée, avec son jardin à la porte, bien isolée et occupée par une seule famille, très limitée dans toutes ses proportions, demande qu'on lui fasse une place à part. C'est indispensable à sa réalisation. Les hauteurs d'étages se réduisent à un minimum que l'on n'ose envisager en ville, les escaliers peuvent être construits beaucoup plus sommairement que ne l'exigent les règlements en vigueur. Le danger, en cas d'incendie, n'est décidément pas le même dans une petite construction d'un étage que dans une bâtisse de trois à quatre étages. Je m'en tiens à ces exemples pour ne pas allonger.

Les conditions imposées pour la construction des avenues, des canalisations d'égout devront être très particulières aussi, moins onéreuses en tous cas. Tout doit être pris en considération dans le but de faciliter la tâche de ceux qui veulent offrir à la population débordante de nos villes les logements dont elle a un urgent besoin.

Malgré la longueur de cet entretien, j'ai dû m'en tenir à des généralités. J'ai voulu envisager sommairement, dans son ensemble, le problème qui se pose, sans prétendre vous rien apprendre. Je souhaite seulement avoir réussi à donner un premier élan à une discussion que nous devons poursuivre jusqu'à ce que nous arrivions à un résultat. Puisse ce résultat réaliser tout au moins une partie de l'espoir que nous plaçons sur la construction à venir, sur la grande tâche que la guerre lui a imposée.

FRED. GILLIARD.

**Concours d'idées
pour la reconstruction du temple national
à la Chaux-de-Fonds.**

Extrait du rapport du Jury.

Le jury, constitué par le Conseil d'administration de la « Fondation du Temple national », afin d'apprécier la valeur des projets du concours d'idées pour la reconstruction de l'édifice, a siégé à la Chaux-de-Fonds les lundi et mardi 19

et 20 janvier, dans la grande salle de l'Hôtel des Postes, où les quatorze projets reçus étaient exposés.

Constatation est faite, tout d'abord, que les envois sont régulièrement parvenus, dans le délai fixé, à l'adresse indiquée au programme.

La vérification des pièces réclamées par le programme de concours ne révèle pas d'omission suffisante qui puisse motiver le refus d'aucun projet.

Le Jury, après avoir visité le Temple incendié, procède à l'examen détaillé des projets. Il en élimine une première série de quatre, qui pèchent par leur conception même ou qui n'offrent pas de valeur architectonique suffisante.

Sont ensuite exclus six projets qui, tout en ayant certains mérites, présentent des dispositions qui satisfont mal aux nécessités pratiques, ou qui altèrent par trop le caractère de l'édifice, ou qui sont insuffisamment étudiés.

Restent en ligne, pour l'examen final, quatre projets.

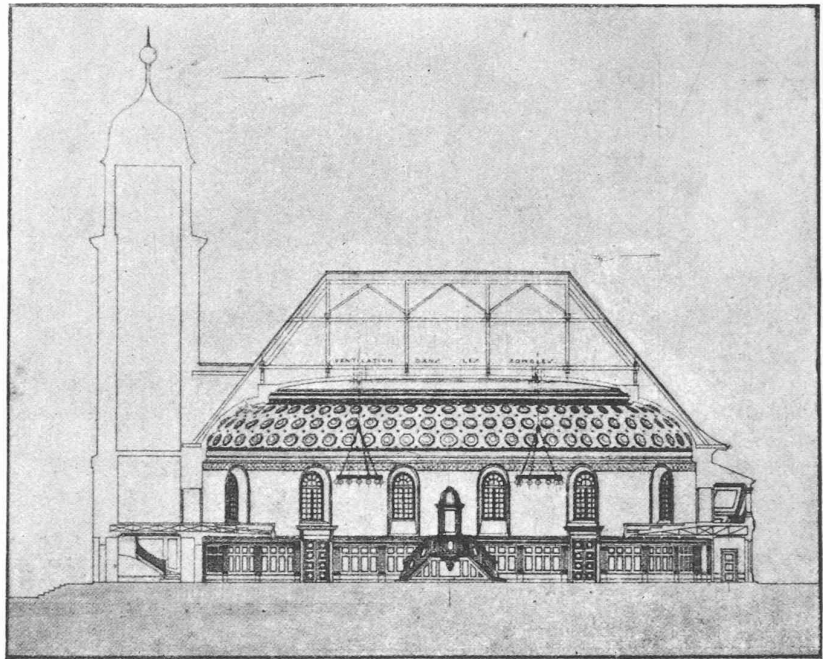
N° 2. — « Calvin » — Ce projet a été sérieusement étudié ; il prévoit une distribution intérieure générale combinée sur le petit axe de l'ellipse. La judicieuse répartition des issues, aussi bien celles de la galerie que celles du parterre, assure au public une sécurité aussi parfaite que possible. Les passages sont bien indépendants les uns des autres, ceux des galeries aboutissant aux nouvelles portes à l'est et à l'ouest, tandis que ceux du rez-de-chaussée se font essentiellement par les quatre anciennes portes du Temple. Toutefois cette organisation des issues ne réalise pas un accès direct dans l'axe de la chaire, qui serait cependant désirable dans maintes cérémonies.

L'entrée prévue dans l'annexe à l'est, dont l'importance considérable n'est pas en rapport avec l'agencement du parterre, ne constitue cependant pas une entrée principale. La création du promenoir circulaire extérieur qui en est la conséquence, n'est guère justifiée que par le désir d'appuyer la dite entrée ; au surplus la toiture de ce promenoir modifie fâcheusement les proportions des fenêtres. L'arrangement des bancs au rez-de-chaussée laisse à désirer. En outre la sacristie est trop éloignée de la chaire. L'architecture intérieure du Temple manque de simplicité. Par contre la disposition de la galerie est bien comprise. Les proportions du vaisseau sont rapetissées par l'accumulation des motifs de décoration. (A suivre.)

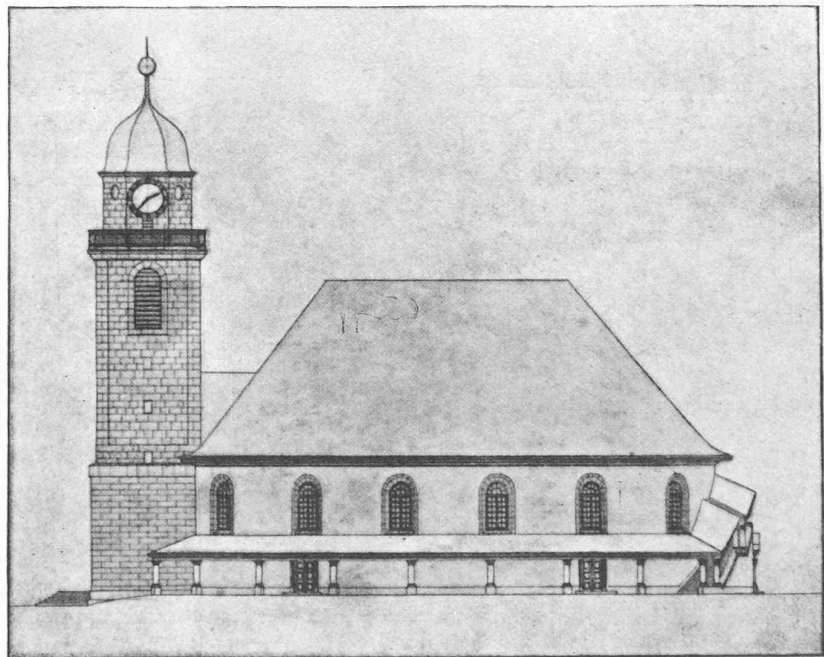
Deux applications du ciment armé aux usages de guerre

Résumé d'une communication faite le 26 mars dernier, par M. C. Leinekugel le Coq, devant la Société des Ingénieurs civils de France.

CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DU TEMPLE NATIONAL, A LA CHAUX-DE-FONDS



Coupe longitudinale. — 1 : 500



Façade. — 1 : 500

Projet « Calvin » de MM. Prince et Béguin, à Neuchâtel.

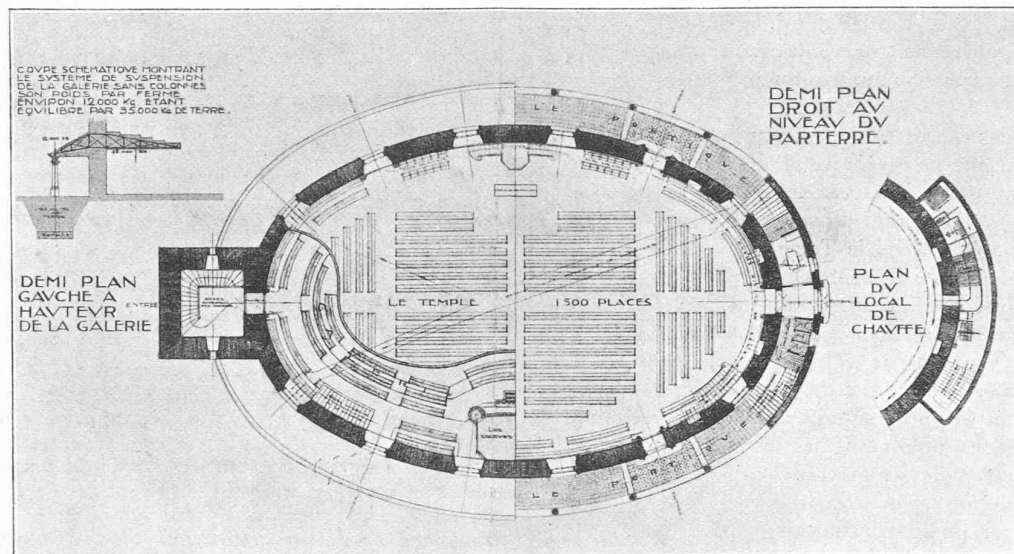
Extrait des procès-verbaux de la Société des Ingénieurs civils de France.

I. Affûts-trucks en ciment armé pour l'artillerie lourde sur voie ferrée.

Du début du ciment armé, avec François Coignet en 1861, Monier en 1868, jusqu'en 1895, les applications de ce matériau ne rencontrèrent pas une grande faveur.

Mais depuis vingt-cinq ans, l'essor est effectif.

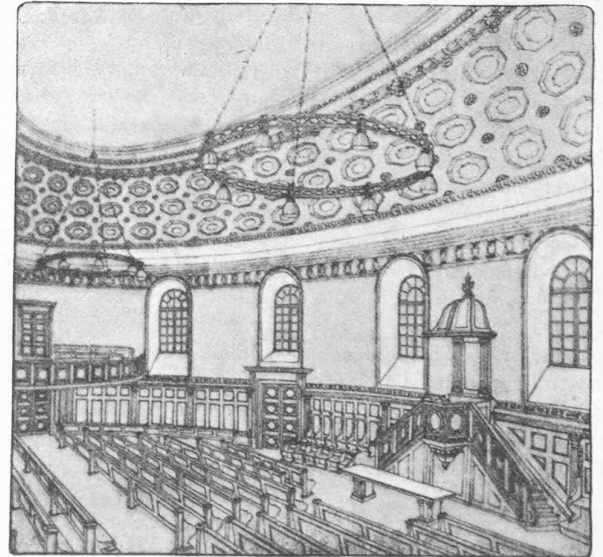
CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DU TEMPLE NATIONAL, A LA CHAUX-DE-FONDS



Plan. — 1 : 500



Projet « Calvin »
de MM. Prince et Béguin,
à Neuchâtel.



L'avenir du ciment armé est considérable, d'abord parce que le prix actuel très élevé des constructions entièrement métalliques se maintiendra encore longtemps, ensuite parce que les progrès incessants réalisés dans le ciment armé lui ouvriront un champ d'action encore plus vaste.

Les ingénieurs français ont toujours été en tête dans cette branche de la construction.

Les applications qui en ont été faites durant la grande guerre pour l'exécution des affûts-trucks pour l'artillerie lourde sur voie ferrée, notamment, maintiennent cette tradition.

Voici comment le problème s'est posé dès les premiers mois de la guerre, dès qu'on eut reconnu la nécessité de fa-

briquer en série de l'artillerie lourde mobile sur voie ferrée.

Une élite d'officiers d'artillerie, entraînés de longue date par leurs recherches scientifiques dans toutes les questions de canons, de balistique, d'aviation, eut vite fait d'établir en collaboration avec les ingénieurs spécialistes de MM. Schneider, d'Homécourt, etc., les plans d'exécution des affûts-trucks métalliques pour des pièces de gros calibre 240, 305, 320, 520, etc.

Mais la nécessité de produire en quantité les batteries de gros calibre se heurtait à deux obstacles importants :

Le premier résidait dans l'approvisionnement des aciers, tôles et profilés nécessaires, le second dans la pénurie de